

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVILLEDIEU

Compte rendu de la séance du Mardi 8 décembre 2015 de 20 h 30

L'an deux mil quinze et le mardi huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en Mairie, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de **M. Gérard SAUCLES, Maire**. Mme. Françoise AUZAS est élue secrétaire de séance.

- 17 Présents : AUZAS Françoise, AUZAS Xavier, CHARRE Cyril, CROS Sylvie,
DAGIER Jean-François, GINESTE Paul, HAD Abdelhak, IMBERT Juliette,
LEVY-VALENSI Stéphane, MENN BRESSOT Françoise, PASTRE Colette,
PATRICE Thérèse, POT Laurent, RIGAUD Caroline, SAUCLES Gérard,
TALLON Jean, VERNET Odette.
- 2 Absents : GADAIX Gérard ayant donné pouvoir à SAUCLES Gérard,
MOUNIER Gaëlle ayant donné pouvoir à LEVY-VALENSI Stéphane.

COMPTE RENDU de la SEANCE du 20 OCTOBRE 2015 :

Approuvé à l'unanimité, cependant il convient sur la demande de M. Stéphane LEVY-VALENSI de remplacer « route départementale de Lussas » par « route départementale 103 dite route du viaduc ».

Délibération n°70 : 729 € DE SUBVENTIONS ALLOUEES A L'O.C.C.E.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame Françoise AUZAS Adjointe à la vie scolaire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer à l'Office Central de la Coopération de l'Ecole de Lavilledieu (OCCE) les subventions suivantes :

- 277.20 € correspondant à la subvention du Département versée à la commune pour la sortie patrimoine (CP/ CE2/CM1) du 7 octobre 2015 (visite du château de Vogüe).

- 151.80 € correspondant à la subvention du Département versée à la commune pour la sortie patrimoine (CP/ CE1) du 7 octobre 2015 (visite de l'espace Olivier De Serres à Mirabel).

- 300.00 € de participation au spectacle de Noël de l'école élémentaire de Lavilledieu.

Le Maire est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à son exécution.

Délibération n°71 : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ONAC POUR LA RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès de l'Office National des Anciens Combattants et d'approuver le plan de financement ci-après :

DEPENSES :

- Devis Marbrerie AUGUSTO d'Uzer	= 2 880.00 € HT
	TVA 20 % = <u>576.00 €</u>
	TOTAL TTC = 3 456.00 €

RECETTES :

- Subvention de l'ONAC (30 % du HT)	= 864.00 €
- Solde à la charge de la commune	= <u>2 592.00 €</u>
	TOTAL = 3 456.00 €

Le Maire est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à son exécution.

Délibération n°72 : REMUNERATION AU SMIC DES AGENTS RECENSEURS 2016

En vue du recensement de la population prévu début 2016, la commune sera découpée en 4 secteurs. 4 agents recenseurs seront recrutés pour assurer la collecte des documents.

Sur proposition du coordonnateur communal, Madame Françoise AUZAS, Adjointe au Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de fixer, comme en 2011, la rémunération des agents recenseurs au Salaire Minimum de Croissance (SMIC) en vigueur au moment du recensement de la population.

Le Maire est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à son exécution.

Délibération n°73 : TARIFS DU CREMATORIUM POUR 2016

L'exploitation du crématorium a débuté en 2014 (150 crémations environ). En conséquence, le Conseil Municipal, par délibération n°2015-010 du 20.1.2015, n'avait pas augmenté les tarifs pour 2015.

L'application des dispositions contractuelles de la délégation de service public relatives à la révision des prix pour 2016 fait ressortir une modification des tarifs par rapport à la grille d'origine du contrat.

La grille nouvelle tarifaire 2016 annexée à la présente délibération est soumise au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver ladite grille.

Le Maire est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à son exécution.

2015

2016

CREMATORIUM DE LAVILLEDIEU

Tarifification des services au 1^{er} Janvier 2016

Prestations de service	Détail des prestations	tarifs HT 20%	tarifs TTC arrondis à l'€
FORFAIT Crémation "Adulte"			
Crémation "adulte"		698,33	838,00 €
Organisation		544,17 €	653,00 €
Salle de cérémonie		49,17 €	59,00 €
FORFAIT Crémation "jeune enfant"	30 minutes	105,00 €	126,00 €
Crémation "jeune enfant"		348,33	418,00 €
Organisation	de 1 à 17 ans	271,67 €	326,00 €
Salle de cérémonie		24,17 €	29,00 €
FORFAIT Crémation "très jeune enfant"	30 minutes	52,50 €	63,00 €
Crémation "très jeune enfant"		174,17	209,00 €
Organisation	de 0 à 1 an	135,83 €	163,00 €
Salle de cérémonie		12,50 €	15,00 €
Prestation gratuite	30 minutes	25,83 €	31,00 €
Indigents (sur présentation d'un certificat de la CCASS) et ayants droit (Personnel mort en service commandé)			
Crémations de restes mortels			
Crémation restes mortels grand gabarit (à la demande des familles)	corps de moins de 5 ans en cercueil	697,50 €	837,00 €
Crémation restes mortels petit gabarit (à la demande des familles)	corps de plus de 5 ans en cercueil ou reliquaire	348,33 €	418,00 €
Crémation restes mortels grand gabarit (à la demande de la collectivité)	cercueil contenant des restes mortels	557,50 €	669,00 €
Crémation restes mortels petit gabarit (à la demande de la collectivité)	reliquaire contenant des restes mortels	279,17 €	335,00 €
Crémations de pièces anatomiques			
Pièces anatomiques - petit conteneur (30 kg ou 100 l)			457,00 €
Pièces anatomiques - grand conteneur (50 kg ou 200 l)		383,33 €	460,00 €
Prestations liées à la Mémoire			
Transport de cendres de pièces anatomiques ou de restes mortels au cimetière		766,67 €	920,00 €
Dispersion des cendres au Jardin du Souvenir	avec intervention du Maître de cérémonie	55,83 €	67,00 €
Arbre du souvenir		55,83 €	67,00 €
Conservation urnes au-delà 1 mois et moins de 3 mois (/ mois sup)	conservation urnes au-delà 1 mois /mois sup	1 111,67 €	1 334,00 €
Conservation urnes au-delà 3 mois (/ mois sup)	conservation urnes au-delà 1 mois /mois sup	22,50 €	27,00 €
Urne cinéraire	#	55,83 €	67,00 €
Prestations Maître de cérémonie			
Cérémonie simple		33,33 €	40,00 €
Cérémonie personnalisée	pour mémoire : gratuit		- €
Location de salle			
Location de salle seule		66,67 €	80,00 €
Location de salle sans cérémonie, avec sono/vidéo	pour 1 heure	33,33 €	40,00 €
	pour 1 heure 30 mn	100,00 €	120,00 €
Sépultures cinéraires			
Concession case colombarium (4 urnes) 10 ans			119,00 €
Concession case colombarium (4 urnes) 20 ans		889,17 €	1 067,00 €
Concession cavurne (4 places) 10 ans		1 445,83 €	1 735,00 €
Concession cavurne (4 places) 20 ans		1 000,83 €	1 201,00 €
Concession case colombarium (2 urnes) 10 ans		1 556,67 €	1 868,00 €
Concession case colombarium (2 urnes) 20 ans		734,17 €	881,00 €
Concession cavurne (2 places) 10 ans		1 011,67 €	1 214,00 €
Concession cavurne (2 places) 20 ans		700,83 €	843,00 €
		1 090,00 €	1 308,00 €
Services de convivialité			
Convivialité, collation simple	prix par personne, groupe mini 20	8,33 €	10,00 €

tarifs TTC arrondis à l'€
826,00 €
644,00 €
58,00 €
124,00 €
13,00 €
322,00 €
29,00 €
62,00 €
206,00 €
161,00 €
14,00 €
31,00 €
- €
831,00 €
416,00 €
665,00 €
333,00 €
457,00 €
915,00 €
66,00 €
66,00 €
1 326,00 €
27,00 €
66,00 €
40,00 €
- €
80,00 €
40,00 €
119,00 €
1 061,00 €
1 724,00 €
1 193,00 €
1 856,00 €
875,00 €
1 207,00 €
835,00 €
1 299,00 €
10,00 €

Délibération n°74 : DECISION MODIFICATIVE n° 4 DU BUDGET M14 - 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux réajustements suivants :

Section de FONCTIONNEMENT :

* Total des RECETTES	=	7 000 €		
. Fonds de compensation du supplément familial			Article 6419 =	+ 4 200 €
. Taxe additionnelle aux droits de mutation			Article 7381 =	+ 2 800 €
* Total des DEPENSES	=	7 000 €		
. Energie électricité gaz			Article 60612 =	+ 6 000 €
. Contrat de prestations de services			Article 611 =	+ 1 000 €

Section d'INVESTISSEMENT :

* Total des RECETTES	=	76 212 €		
. Opération 107 Aménag. RN 102 :	Subv. SDE Eclair.P	Article 13258 =	+ 8 938 €	
. Opération 133 Eaux Pluviales :	Subv. Etat DETR Les Plagnes	Article 1341 =	+ 64 290 €	
. Opération 145 Aménag. Place Condamine :	Subv. ONAC	Article 1328 =	+ 1 109 €	
. Opération 144 Aménag. Les Conchis :	Subv. SDE Eclair.P	Article 13258 =	+ 1 875 €	
* Total des DEPENSES	=	76 212 €		
. Opération Non Affectée :	Subv. d'investiss. (SIVOM Ods)	Article 2041512 =	+ 5 895 €	
. Opération 103 Achat de Terrains :		Article 2111 =	+ 10 000 €	
. Opération 112 Voirie :		Article 2152 =	+ 32 185 €	
. Opération 124 Bâtiments divers :	Climatisation salle Assoc.	Article 21318 =	+ 5 000 €	
. Opération 133 Eaux Pluviales :	doss.Loi/Eau Champredon+Gras	Article 21538 =	+ 10 000 €	
. Opération 144 Aménag. Les Conchis :	Réseau Télécom	Article 20421 =	+ 7 925 €	
. Opération 144 Aménag. Les Conchis :	Eclairage public	Article 21534 =	+ 4 098 €	
. Opération 145 Aménag. La Condamine :	Monument Morts	Article 21316 =	+ 1 109 €	

Le Maire est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à son exécution.

Délibération n°75 : DECISION MODIFICATIVE n° 2 DU BUDGET M49 - 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux réajustements suivants :

Section d'EXPLOITATION :

* Total des RECETTES	=	0 €
* Total des DEPENSES	=	0 €

Section d'INVESTISSEMENT :

* Total des RECETTES	=	12 055 €		
. Opération 118 PUP Les Conchis. Particip. des propriétaires		Article 1318 =	+ 12 055 €	
* Total des DEPENSES	=	12 055 €		
. Opération 118 PUP Les Conchis Travaux et honoraires		Article 21532 =	+ 30 000 €	
. Opération 107 Réseaux d'égout divers		Article 21532 =	- 17 945 €	

Le Maire est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à son exécution.

**Délibération n°76 : PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP)
AU QUARTIER LES CONCHIS**

Le Maire rappelle le projet approuvé par délibération n°2015-58 du 20.10.2015. Le projet nécessite aujourd'hui d'être modifié par adjonction d'un nouveau propriétaire concerné, l'indivision BENOIT-BONNET. Le Maire présente ledit projet modifié et toutes les pièces jointes à la présente délibération. Ce projet a été établi dans le cadre de l'urbanisation de ce quartier pour réaliser les travaux d'assainissement nécessaires et en préciser le financement sur les parcelles concernées de M. GANIVET Joseph, M. René VIGNAL, de la succession GANIVET Marie-Louise et l'indivision BENOIT-BONNET.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver ce projet de PUP d'un coût prévisionnel de 103 300 € HT, financé par les propriétaires au prorata des superficies de leurs terrains,
- d'approuver les quatre conventions PUP correspondantes à intervenir avec M. VIGNAL René, la succession GANIVET Marie-Louise, M. GANIVET Joseph et l'indivision BENOIT-BONNET,
- d'acquérir pour la commune toutes les parcelles mentionnées dans l'état parcellaire du PUP (AE19, AE206, AE21, AE22, AE23 et AE26) au prix de 13 € le m². Ces parcelles seront divisées par les documents d'arpentage à établir pour déterminer précisément les superficies et les nouveaux numéros de parcelles à acquérir.
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce PUP et des acquisitions correspondantes.
- dit que cette délibération annule et remplace la délibération n°2015-058 du 20.10.2015.

Conformément à l'article R.332-25-2 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage en mairie pendant un mois avec mise à disposition du public du dossier de projet PUP.
- de la transmission en sous-Préfecture de la présente délibération accompagnée du dossier de projet PUP.
- de l'avis de mention de signature des quatre conventions PUP, après transmission de la présente délibération au contrôle de légalité de la sous-Préfecture, affiché en mairie pendant un mois.

Le dossier sera mis à disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouvertures habituels.

**Délibération n°77 : ACQUISITION AU QUARTIER LES CONCHIS DE TERRAIN
APPARTENANT A M. GANIVET Joseph**

Suite à la délibération n°59 du 20.10.2015, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'acquérir l'emplacement réservé n° 9 du Plan Local d'Urbanisme représentant 117 m² d'après le document d'arpentage de l'Ets GEO-SIAPP, au prix de 20 € le m², soit un montant total de 2 340 €.

La commune prendra en charge tous les frais afférents à cette opération.

Le Maire est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à son exécution.

**Délibération n°78 : GARANTIE DEMANDE COMPLEMENTAIRE DE
SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX
URGENTS DE VOIRIE SUR LE CHEMIN DE L'AUZON**

Vu la première délibération du Conseil Municipal n°2015-068 du 20.10.2015 sollicitant une subvention de 8 722.90 € représentant 50% de la dépense prévisionnelle hors taxe de 17 445.80 €,

Vu que le début des travaux de réparation a révélé des dégâts plus importants que prévus et s'élevant à 28 742.08 hors taxe au lieu des 17 445.80 € du devis initial, soit 11 296,28 € HT de plus (13 555.54 € TTC),

Vu l'arrêté municipal n°2015-078 du 2 octobre 2015 interdisant la circulation sur le chemin de l'Auzon consécutivement à l'éboulement survenu le 1^{er} octobre 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le caractère d'urgence suite aux intempéries, le plan de financement et la demande de subvention auprès du Conseil Général :

	<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>
- Devis HT Ets JOUANNY	28 742.08	- Subvention Département 50%	14 371.04
TVA 20%	<u>5 748.42</u>	- Solde à la charge de la Commune	<u>20 119.46</u>
TOTAL Dépenses TTC =	34 490.50	TOTAL Recettes =	34 490.50

Le Maire est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à leurs exécutions.

Cette délibération remplace et annule la délibération n°2015-068 du 20.10.2015.

**Délibération n°79 : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE
COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Cette délibération est reportée à la prochaine séance fixée au lundi 14 décembre 2015 à 20h30.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- **Françoise AUZAS :**

- . Mme. Marie-Hélène GANDON, Mme. Adeline BOUCHIER, M. André BRAILLON et M. Gilbert BOUTEILLON ont été recrutés en tant qu'agents recenseurs de la population. Ce recensement se déroulera du 21 janvier 2016 au 20 février 2016. La commune sera découpée en 4 secteurs. Les habitants pourront se faire recenser par internet.

- **Sylvie CROS :**

- . La commission créée pour l'espace commémoratif se réunira avec l'Architecte VIOT le 22 décembre 2015.
- . Remerciements des Associations du Karting et de l'Amicale Boule pour les subventions allouées et l'aide logistique communale ;
- . Planning 2016 des activités des Associations qui sont en augmentation. Le challenge multisports sera reconduit.
- . Loto de l'Automne Villadéen le 31 janvier 2016.

- **CHARRE Cyril :**

- . Les sapins de Noël sont livrés.

- **LEVY-VALENSI Stéphane :**

- . Deux trous sur la RN 102 au niveau de la pizzeria et la maison LEYNAUD occasionnent des nuisances pour les riverains.
- . Problèmes d'internet et de téléphonie mobile de plus en plus fréquents.

- **Colette PASTRE :**

- . Le Téléthon a permis de collecter 709.85 € lors de la choucroute où 74 personnes étaient présentes.
- . Le goûter du CCAS s'est bien passé bien que l'assistance fut moins nombreuse que d'habitude.
- . La fête de Noël aura lieu le 20 décembre au Cloître à 17h où le Père Noël est attendu.

- **Laurent POT :**

- . La lettre d'information municipale sera distribuée la semaine prochaine.
- . Le panneau électronique en bordure de la RN 102 est réparé.

- Jean TALLON :
 - . Les travaux de gestion durable des eaux pluviales du quartier Les Plagnes ont commencé.
 - . Des formations dispensées par le SATESE en novembre ont réunis 70 agents à la station d'épuration de Lavilledieu qui est devenue une référence.

- Le Maire, Gérard SAUCLES, conclut cette séance en informant les élus des points suivants :
 - . Les réalisations communales 2015 sont conformes aux prévisions budgétaires ;
 - . L'Agenda D'Accessibilité Programmé (ADAP) pour le Cloître a été confié à l'Ets SOCOTEC dans le cadre d'une consultation faite au niveau de la Communauté de communes « Berg et Coiron ». Le diagnostic révèle un coût prévisionnel de 36 750 € dont un ascenseur évalué à 35 000 € qui pourrait faire l'objet d'une dérogation ;
 - . Un arrêté général de circulation et de stationnement a été pris afin de se mettre à jour des différentes réglementations ;
 - . L'état d'urgence et le plan Vigipirate mis en œuvre à l'issue des attentats de Paris appellent à la vigilance de tous ;
 - . La manifestation citoyenne et républicaine qui suivit ces massacres a eu lieu le lundi 15 novembre 2015 à midi sur le Barry à Lavilledieu conformément aux instructions ministérielles.

La présente séance est ainsi levée à 23 heures 30.

Fait et affiché à Lavilledieu, le 15 décembre 2015 conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT

Le Maire
Gérard SAUCLES

